

Les vélos maintenant interdits dans le secteur sud des falaises

## Plus qu'une simple restriction, c'est une question de conservation

MARC-ANDRÉ MORIN

**Comme les visiteurs ont pu le constater, le secteur sud des falaises est maintenant parsemé d'affiches dont certaines imposent des restrictions aux usagers. Bien sûr, il est plus simple d'expliquer les nuisances que peuvent représenter les sports motorisés (vitesse, bruit, érosion des sentiers) elles sont plutôt évidentes. Pour les autres restrictions, il faudra faire comprendre aux utilisateurs pour lesquels le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) tente de conserver le site, que ces interdictions sont motivées par des contraintes environnementales.**

La conservation était autrefois très simple: on achetait une terre à bois pour quelques milliers de dollars, on disait *chû che nous icite, j'fais cossé que j'veux!* De nos jours, si on veut obtenir un statut de protection permanente pour un site, il faut passer par un long processus. Pour obtenir le statut d'aire protégée, il faut démontrer la valeur écologique incontestable du site que l'on veut protéger et prendre des engagements face à des partenaires. Ensuite, lorsqu'une entente de conservation est signée, l'organisme (en l'occurrence pour les falaises, le CRPF) devient responsable des mesures à prendre pour assurer la conservation de ce site et (...) éventuellement, de l'obligation d'y restreindre certaines activités.

### Les falaises

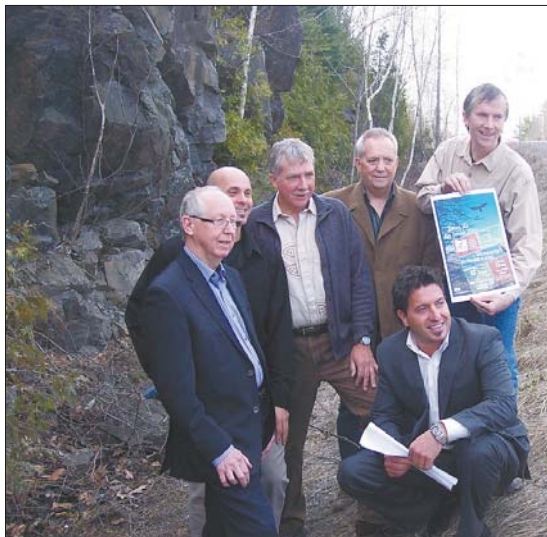
#### pas encore un beau grand parc

Pour le moment, le réseau de sentiers est incomplet, pour se rendre au sommet de la montagne, les bénévoles du CRPF doivent

emprunter des droits de passage temporaires accordés, certains par des voisins, pour la période d'aménagement. Les falaises sont victimes de leur popularité, beaucoup de gens croient qu'il s'agit d'un beau grand parc, quand seulement une petite partie est protégée et qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Le CRPF négocie avec certains propriétaires. Pour le moment la plupart des activités qui s'y font, s'y pratiquent grâce à la tolérance de certain de ces propriétaires. Le Comité ne peut que vous suggérer de leur demander la permission d'utiliser leur terrain.

#### Et les vélos eux ?

Le CRPF détient un mandat d'évaluation du site de la ferme Dagenais, maintenant zone de conservation, les propositions que peut faire le CRPF doivent tenir compte des impacts écologiques. Le défi est grand, le site est tout petit (30 acres), il est situé à l'extrémité du massif, ce qui en fait sa porte



Le Maire de Prévost, Germain Richer, Luc Lefebvre, membre du CRAL, Claude Bourque, président du CRPF, Jean-Pierre Joubert, conseiller à la ville de Prévost, Philippe Roy, conseiller à la Ville de Saint-Hippolyte et le Maire de Saint-Hippolyte, Bruno Laroche.

d'entrée. De plus, il est entouré de propriétés privées, son relief abrupt impose des contraintes particulières. Les sentiers de vélo de montagne doivent être construits de façon plus robuste que les sentiers de marche, sans quoi l'érosion risque de détériorer l'environnement. Il ne faut

pas oublier que, puisque le terrain est entouré de propriétés privées, un éventuel sentier de vélo ne peut mener que chez un voisin. Le CRPF ne voudrait pas être accusé d'inciter des gens à utiliser des terrains privés sans la permission des propriétaires! Somme toute, le comité se sent très

près de tous les amateurs de plein air et ses administrateurs sont conscients que les gens qui pratiquent le vélo de montagne sont des alliés naturels, quelques-uns ont même été recrutés pour siéger sur le conseil d'administration et aideront à trouver des solutions à long terme de façon à ce que dans les phases de développement à venir, il soit possible leur faire la place qui leur revient.

#### Présence de faucons pèlerins confirmée

Lors de la conférence de presse que tenait le CRPF le lundi 12 avril, Claude Bourque, son président, nous apprenait que la présence de faucons pèlerins dans les falaises était confirmée. Ces oiseaux faisant partie d'une espèce menacée, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devient responsable de leur protection. Présentement, compte tenu de l'information disponible, il est trop tôt pour spéculer sur les implications légales d'une telle situation. Chose certaine, les randonneurs devront faire preuve de prudence pour ne pas déranger les nids, ces faucons sont les premiers depuis 1955 à venir nicher dans les falaises. Rappelons que le faucon pèlerin est une espèce menacée dont le rétablissement ne fait que s'amorcer au Québec et demandera une grande collaboration du public pour maintenir son habitat en bon état.

Photo: Marc-André Morin

# MATÉRIO

CONSTRUCTION-RÉNOVATION-SERVICES

L'expertise qui allie  
qualité & services !

1 Besoin de **BARDEAUX** ?  
Service de livraison  
sur le toit\*

2 Besoin de **MATÉRIAUX** ?  
Service de livraison  
à domicile\*

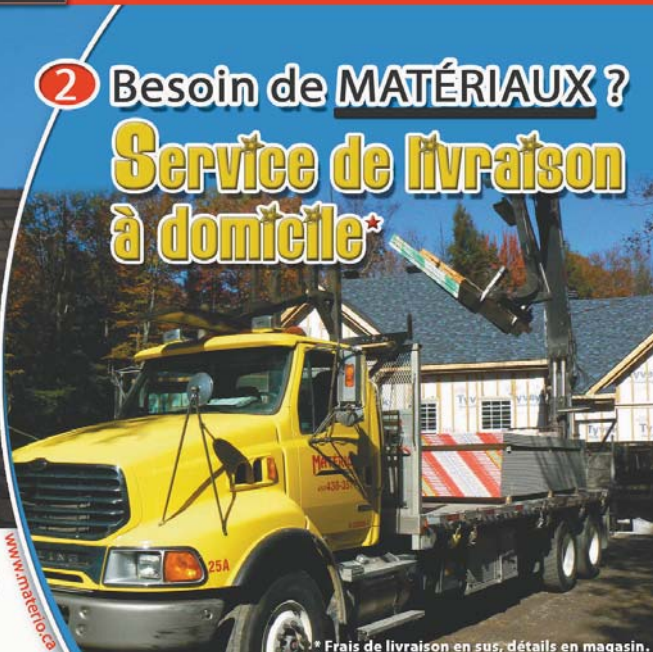
PLACEZ VOTRE  
COMMANDE  
à VOTRE  
CENTRE DE SERVICES

TERREBONNE  
7700, boul. LAURIER  
(Secteur La Plaine) Via Chemin Gascon  
450.478.7557

SAINT-JÉRÔME  
2159, boul. CURÉ-LABELLE  
(Secteur Lafontaine) Sortie 45 de l'autoroute 15  
450.438.3577

PRÉVOST  
3020, boul. CURÉ-LABELLE  
(Intersection de la 117 & de Rue de La Station)  
450.224.8555

www.materio.ca



\* Frais de livraison en sus, détails en magasin.